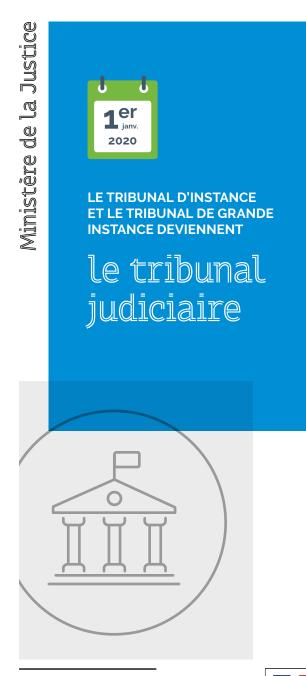
En définitive tous les sites restent ouverts!





Plus d'informations sur : justice.fr



TILISTELE DE LA JUSTICE DON DIOCHI



Un accès **simplifié**

Où que vous soyez, quelle que soit votre demande, le tribunal judiciaire est la porte d'entrée dans le réseau de la justice.

Il traite toutes les affaires civiles et pénales.



3

Un accompagnement renforcé

Grâce au service d'accueil unique du justiciable (SAUJ), des personnels de greffe vous accompagnent et vous guident dans vos démarches.



2

Un nouveau juge de la protection

Nouveau!
Le juge des contentieux
de la protection est spécialisé
dans les problématiques
liées aux vulnérabilités
économiques et sociales
(tutelles des majeurs,
surendettement, etc.)

